

COMMUNE DE SAHUNE
PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 avril 2023

ORDRE DU JOUR :

1 - Vote du budget Principal :

- Délibération / Compte Administratif 2022
 - Délibération / Compte de Gestion 2022
 - Délibération / affectation des résultats
 - Délibération / Budget Primitif 2023
 - Délibération / Vote fiscalité 2023
 - Délibération / Vote des subventions aux associations
-

Vote du budget lotissement Reillane

- **2** - Délibération / Compte Administratif 2022 lotissement « Reillane »
- **3** - Délibération / Compte de Gestion 2022 lotissement « Reillane »
- **4** – Délibération / Vestiaire stade autorisant le Maire à signer la demande de permis de construire
- **5** – Délibération / location local communal « salle nord » pour praticien réflexologie plantaire
- **6** – Délibération / Indemnité du Maire
- **7** – Délibération / prêt crédit agricole pour financement travaux logement communal
- **8** – Avancement des Travaux
- **9** – Compte-rendu Diverses réunion
- **10** -Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Jennifer MOURRE, Laurent DROUET, Roxane FELIX, Henri GRAUGNARD, Sylvie MAURIN, Sandrine PRUDHOMME

Absente : Christine DUMOTIER

Pouvoir de : Philippe ROBIN pouvoir Henri GRAUGNARD

Secrétaire de séance : Jérôme FELIX

Le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 18h45.

0 – Approbation du compte rendu du 6 mars 2023 :

Le compte rendu du 6 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

1 – Vote du budget principal: Délibération « Compte Administratif 2022 » – Délibération « affectation des résultats » - Délibération « Budget Primitif 2023 »

Monsieur le Premier adjoint, présente aux conseillers le Compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement et demande son vote selon les détails ci-dessous :

Vote du compte administratif 2022 : Le Compte Administratif 2022 du Budget principal présente les résultats au 31 décembre 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Section de fonctionnement de l'exercice 2022 : 38 616.51 €
- Section de fonctionnement : résultat de clôture : 233 473.12 €

INVESTISSEMENT :

- Section d'investissement de l'exercice 2022 : 40 530.75 €
- Section d'investissement : résultat de clôture : 74 662.63 €

Vote du Compte Administratif 2022 : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du Compte de Gestion 2022 : Le Compte de Gestion 2022 est parfaitement concordant avec le Compte Administratif 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération comptable affectation des résultats : l'affectation des résultats 2022 se décompose comme suit :

Restes à réaliser (Report sur 2023) :

- Investissement dépense : 216 000 €
- Investissement recette : 47 000 €

- pour 139 135.81 € en report excédentaire de fonctionnement (002)
- pour 74 662.69 € en report excédentaire d'investissement (001)
- pour 94 337.31 € en affectation à l'investissement (1068)

Affectation des résultats : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération du Budget Primitif 2023 :

Monsieur le Maire expose aux Conseillers le budget 2023 comme suit :

Le budget proposé pour 2023 s'équilibre à la somme de 519 380.81 € en fonctionnement et à la somme de 518 391.81 € en investissement.

Vote du budget Primitif 2023 : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les projets d'investissements prévus pour 2023 sont la réfection du logement communal, la réfection de la cours d'école, les jeux pour enfants, les vestiaires du foot et de l'ameublement (bureau + bibliothèque), ainsi que la réfection de la peinture des passages piétons et arrêts minutes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération / Vote fiscalité 2023

Le Conseil Municipal DECIDE: de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

- Taxe habitation (résidences secondaires): **17.81 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30.64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **72.89 %**
- Cotisation foncière des entreprises : **24.08 %**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération / Vote des subventions aux associations

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Vote les subventions à verser aux associations au cours de l'exercice 2023 comme suit :

Pole Sanitaire et Médico-Social du Haut Nyonsais	6280€
Association Animation Sociale du Haut Nyonsais	800€
Association « Chrysalide »	50€
Association Amitié et Présence Hôpital Nyons	50€
Association AVENTIC	950€
Association Maires Canton Rémuzat	120€
Association Sportive Sahunaïse	1000€
Comité Fêtes	1000€
Comité Fêtes Subv Organisation concert	500€
Association Amis du Vieux Sahune	500€
Club le Renouveau	50€
Canard en bois	50€
Association Culture Gym Loisirs	50€
Association L'individu	50€
Association Sahunais de Naissance et de Cœur	50€
Les Amis du RPI	50€
Association Lutte contre la Grêle Prévigrèle	300€
Association Vaincre la Mucoviscidose	100€
Association pêche « la gaule de l'Eygues et de l'Oule »	50€
Syndicat de l'abricot	200 €
Parlaren NIOUN	50
Restos du cœur	100€
TOTAL	12 350 €

2 et 3– Délibération / clôture du budget communal pour le lotissement « Reillane »

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, il a été nécessaire d'élaborer un budget annexe au budget communal afin de regrouper toutes les opérations relatives au nouveau lotissement communal.

Par délibération du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, a voté ce nouveau budget dit « budget lotissement Reillane ».

Monsieur le Maire explique aux conseillers, qu'en raison de la prise en charge de la réalisation du nouveau lotissement par le lotisseur Habitat Dauphinois, il convient de clôturer le budget annexe 2022 « lotissement Reillane ». Mais le conseil doit voter le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 qui ne présentent aucun mouvement pour 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 - Délibération / Vestiaire stade autorisant le Maire à signer la demande de permis de construire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le dépôt de permis de construire pour la mise aux normes des vestiaires du foot de Sahune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 – Délibération / location local communal « salle nord » pour praticien réflexologie plantaire

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de location (100 €/mois) d'une salle communale avec une praticienne de réflexologie plantaire. Nouvelle habitante de Sahune, elle recevra la clientèle 3jour/semaine à partir du mois de mai.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 – Délibération / Indemnité du Maire

Le Maire propose d'appliquer l'indice maximum légal prévu pour les Maires des communes de – de 500 habitants sur son indemnité.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7 – Délibération / prêt crédit agricole pour financement travaux logement communal

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de son projet de demande de prêt à d'un montant de 40 000 € la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Il expose son projet de rénovation d'un logement communal au-dessus de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 40 000 €
 - Durée : 10 ans
 - S'agissant d'un prêt à ANNUITÉS RÉDUITES (la 1^{ère} échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage du prêt)
 - Taux résultant de l'annuité réduite : 3.7027 %
 - *Si date de versement des fonds : 10/05/2023
 - *En date de la première échéance : 09/06/2023
 - Frais de dossier : 40 € TTC (non soumis à la TVA).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

08-- Avancement des Travaux

- Le poste de relevage du Moulin est mis en service avec le branchement des 1ers propriétaires.
- Le chantier de rénovation du logement communal au-dessus de la mairie a commencé.
- Installation des jeux pour enfants en cours d'installation
- Début des travaux renforcement réseaux énédis et adduction d'eau (AEP EU) télécom chemin des randonneurs
- Réfection du chemin de Reillane
- Travaux à la station de pompage avec la rénovation du coffret électrique courant mai

9 – Questions diverses

- Journée communale le 6 mai
- Ouverture camping début mai
- Marché hebdomadaire du mercredi à partir du 21 juin jusqu'au 6 septembre 2023
- Lotissement Reillanne : compromis de vente en cours de signature avec les Propriétaires et l'habitat Dauphinois

La séance est levée à 21 heures.